



UNIVERSITÉ
LAVAL

Direction des services vétérinaires

Procédure normalisée de fonctionnement

Objet : Déversement de matériel infectieux dans un secteur de niveau de confinement 2 – petits animaux	Numéro : SST-7
Portée : Ceci est une directive de la Direction des services vétérinaires à l'intention des utilisateurs et du personnel des animaleries de l'Université Laval (campus et centres de recherche affiliés).	
Préparée par Daphnée Veilleux-Lemieux <i>Vétérinaire responsable, Direction des services vétérinaires</i>	Date : 26 avril 2016
Révisée par Anne-Marie Catudal <i>Vétérinaire clinicienne, Direction des services vétérinaires</i>	Date : 16 octobre 2016
But : Décrire les étapes à respecter lors de déversement de matériel infectieux dans un secteur de niveau de confinement 2 – petits animaux.	Version 1

Généralités

- Cette procédure doit être affichée dans le secteur de niveau de confinement 2 des petits animaux pour une consultation rapide.
- Une trousse contenant le matériel requis pour contenir le déversement doit être disponible en tout temps dans le secteur.
- La trousse de déversement doit contenir :
 - Papiers absorbants ;
 - Sacs identifiés du logo biorisque ;
 - Désinfectant approprié ;
 - Pince ou autre instrument pour manipuler les objets piquants ou tranchants.
- Un déversement mineur se caractérise par une petite quantité de matériel infectieux déversé : cage souillée, une fiole renversée contenant du matériel infectieux, etc.
- En cas de déversement : « Les personnes ayant été exposées devraient être dirigées vers un médecin. Le superviseur ou l'autorité responsable du laboratoire devrait être informé le plus rapidement possible. » Source : Guide canadien sur la biosécurité

Procédures

Déversement à l'intérieur de l'ESB

- Laisser fonctionner l'ESB.
- Faire des gestes lents afin de ne pas affecter l'efficacité de l'ESB.
- Retirer la deuxième paire de gants et en disposer dans l'ESB, puis retirer tout autre EPI potentiellement contaminé. Renouveler l'EPI avant de continuer.
- Déposer un papier absorbant sur le déversement et asperger le tout du désinfectant approprié à l'agent pathogène en partant de la périphérie vers le centre afin de contrôler les fuites.
- Laisser agir 15 minutes ou le temps requis en fonction de l'agent pathogène et du désinfectant utilisé.
- Procéder au nettoyage habituel de l'ESB :
 - Jeter tous les déchets, incluant le papier absorbant, dans un sac ou un contenant biorisque placé dans l'ESB.
 - Désinfecter tout le matériel dans l'ESB et le sortir. Ce qui peut être passé à l'autoclave devra y être envoyé.
 - Désinfecter le sac et/ou contenant biorisque et envoyer à l'autoclave.
 - Désinfecter l'intérieur de l'ESB et la laisser fonctionner à vide pendant 10 minutes.

Déversement à l'extérieur de l'ESB

- Matériel infectieux, cages :
 - Laisser l'enceinte de sécurité biologique (ESB) fonctionner.
 - Retirer tout EPI potentiellement contaminé.
 - Sortir de la pièce en respectant les procédures habituelles.
 - Mettre une affiche sur la porte indiquant le déversement ou l'animal en fuite.
 - Aviser le personnel à proximité et leur demander de quitter le secteur.
 - Aviser la personne responsable de l'animalerie.
 - Selon le cas, aviser le personnel de l'animalerie qui se chargera de nettoyer le déversement.
 - Revêtir l'EPI.
 - Nettoyer le déversement :
 1. Absorber le déversement en plaçant du papier sur le liquide répandu.
 2. Appliquer le désinfectant approprié sur le papier de l'extérieur vers l'intérieur.

3. Laisser agir 15 minutes ou le temps requis en fonction de l'agent pathogène et du désinfectant utilisé.
 4. Récupérer le matériel absorbant. Si bris de verre, prendre avec une pince.
 5. Déposer dans un sac identifié avec un logo biorisque ou un bac pour objet piquants et tranchants.
 - Répéter les étapes 1 à 5 une deuxième fois.
 - Stériliser le sac à l'autoclave.
- Animal en fuite :
 - Laisser l'enceinte de sécurité biologique (ESB) fonctionner.
 - Retirer tout EPI potentiellement contaminé.
 - Si possible, renouveler l'EPI et tenter de l'attraper pour le placer dans une cage propre et bien identifiée.
 - Si l'animal ne peut être rattrapé, mettre une affiche sur la porte indiquant la présence d'un animal en fuite.
 - Aviser le personnel à proximité et leur demander de quitter le secteur.
 - Aviser la personne responsable de l'animalerie.
 - Dans le cas d'un animal en fuite, le plancher de la pièce et toute surface potentiellement contaminée doit être désinfecté entièrement par le personnel de l'animalerie.

Références

Gouvernement du Canada. (2015). *Norme canadienne sur la biosécurité*, 2^e éd., Ottawa, ON, Canada : Gouvernement du Canada.